



Vu pour être annexé
à la délibération d'approbation
de la modification n° 5 du PLU
en date du 30 juin 2022.

4

Le Président,
Pascal RONZIERE



LEGENDE

- A Nomenclature nouveau zonage
- Limite nouveau zonage
- Espace boisé classé
- Secteur à risque géologique "moyen"
- Servitude pour "mixité sociale de l'habitat"
- ★ Élément du patrimoine bâti à préserver
- ◆ Élément du paysage (végétaux) à préserver
- Périmètre agricole
Bâtiment à vocation agricole
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'une demande de changement de destination pour une vocation d'habitation
- Secteur d'implantation des constructions
- Zone UA: Zone Urbaine Centrale
- Zone UB: Zone Urbaine Périphérique
- Zone UBe: Zone Urbaine Périphérique réservée à des équipements publics
- Zone UT: Zone Urbaine festive
- Zone Uh: Zone de Hameau
- Zone UI: Zone d'Activités
- Zone 1AU: Zone d'urbanisation à court terme
- Zone 2AU: Zone d'urbanisation stricte à court terme
- Zone A: Zone Agricole
- Zone As: Zone Agricole stricte
- Zone N: Zone Naturelle
- Zone Nt: Zone naturelle réservée au Parc Biologique et aux activités festives liées au parc
- Trame de risques naturels liés aux inondations

